



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite

LE 1^{ER} OCTOBRE 2018

N° de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à l'édifice municipal ce premier jour d'octobre de l'an deux mil dix-huit, à dix-neuf heures trente, à laquelle sont présents :

Le maire : M. Claude Perreault
Les conseillers: M. Denis Gamache M. Nicolas Lacasse
Mme Brigitte Brochu M. Émile Nadeau

formant quorum du conseil.
Mme Nicole Chabot, secrétaire-trésorière

OUVERTURE DE LA SESSION

Le maire demande un moment de recueillement et procède à l'ouverture de la session.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal du 10 septembre 2018 a été adopté à l'unanimité. Les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal quelques jours avant la présente session.

APPROBATION DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE SEPTEMBRE 2018

Secteur d'activités	Budget 2018	Mois courant	Cumulatif	Disponibilité
Administration	304 407 \$	15 790 \$	219 066 \$	85 341 \$
Sécurité publique	210 650 \$	4 524 \$	142 363 \$	68 287 \$
Transport routier	522 043 \$	25 788 \$	384 642 \$	137 401 \$
Hygiène du milieu	236 575 \$	16 077 \$	180 042 \$	56533\$
Industrie & Commerce	61 940 \$	0 \$	59 624 \$	2 316\$
Loisirs et culture	96 680 \$	5 717 \$	68 921 \$	27 759\$
Casse-croûte		10 197 \$	69 552 \$	-69 552
Frais de financement	96 328 \$	7 254 \$	49 785 \$	46 543 \$
Remb. en capital	331 923 \$	71 703 \$	133 903 \$	198 020 \$
Investissements prévus	150 454 \$	53 \$	44 333 \$	106 121 \$
Total dépenses	2 911 000 \$	137 315 \$	1332 440 \$	678 560 \$
Revenus	2 011 000 \$		2 199 568 \$	

À noter qu'une liste détaillée des factures approuvées par le conseil est disponible à la réception de la municipalité, et ce, dès le lendemain de la réunion du conseil.

****Une portion du salaire du coord. loisirs doit être refacturée à Ste-Hénédine.**

CORRESPONDANCE

- ↳ Invitation au 40^e souper annuel des gens d'affaires qui aura lieu le mercredi 7 novembre au Centre Caztel pour un coût de 115\$/personne. 1 inscription/M Perreault
- ↳ Dépôt du rapport agroenvironnemental des aires de protection du puits P-2012-3 par l'agronome, M Jocelyn Magnan.
- ↳ Invitation à tous les élus pour une rencontre d'information sur les activités de la MRC de la Nouvelle-Beauce qui aura lieu le mercredi 10 octobre à compter de 18h30.
- ↳ Invitation à participer à une soirée bénéfique dégustation Vegas au profit de la campagne du Défi têtes rasées Leucan qui se tiendra le jeudi 25 octobre prochain au restaurant le Giovannina.
- ↳ Le Comité d'établissement de l'école demande à ce que nous nommions une personne pour siéger à leur comité. Claude Perreault si impossibilité, Brigitte Brochu le remplacera
- ↳ Une correspondance du Club la Fadoq concernant l'utilisation du local de la bibliothèque qui sera vacant cet automne.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite

PERMIS ACCORDÉS

Dépôt du rapport des permis accordés provenant de la MRC de La Nouvelle-Beauce pour le mois de septembre.

CPTAQ : aucun dossier

173-10-2018 AVIS DE MOTION

Le conseiller Émile Nadeau donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 372.

PRÉSENTATION DU PROJET DU RÈG N° 461

Le conseiller Émile Nadeau présente le projet de règlement numéro 461-2018

-Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage no 372 concernant un règlement de concordance relatif à l'ajout d'un facteur d'atténuation utilisé pour le calcul des distances séparatrices relatives aux odeurs et à l'ajustement du périmètre d'urbanisation et certaines de ses affectations en fonction de la limite de la zone agricole transposées au cadastre rénové de la CPTAQ.

174-10-2018 AVIS DE MOTION

Le conseiller Denis Gamache donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le règlement sur la qualité de vie 441.

PRÉSENTATION DU PROJET DU RÈG N° 462-2018

Le conseiller Denis Gamache présente un projet de règlement numéro 462-2018

-Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement sur la qualité de vie no 441 afin d'encadrer la consommation du cannabis dans les endroits publics sur le territoire de la municipalité.

175-10-2018 CESSION DE TERRAIN

Il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement que la Municipalité cède à les Constructions Giroux Laterreur inc et M Éric Normand le droit de passage du lot 4 065 159 tel que désigné sur l'extrait de matrice graphique jointe.

-Que le maire, M Claude Perreault ainsi que la directrice générale, Mme Nicole Chabot soient mandatés pour signer les documents en lien avec cette transaction.

-Que les frais notariés et d'arpentage soient payés entièrement par les deux propriétaires concernés.

BÂTIMENT DE LA CAISSE

Suivi des travaux : les divisions sont réalisées, la ventilation est terminée, nous sommes en attente des portes et de la fenestration séparant les bureaux de la bibliothèque qui devraient être livrés cette semaine.

176-10-2018 PLANCHER DE LA SALLE MUNICIPALE

ATTENDU QUE des soumissions pour le renouvellement du plancher de la salle ont été demandées;

ATTENDU QU'une subvention du programme *Nouveaux horizons pour les aînés* a été accordé à la FADOQ au montant de 19 200\$ pour ces travaux;

ATTENDU QUE le projet doit être réalisé d'ici la fin février afin de pouvoir bénéficier de cette aide financière, à défaut de quoi, elle pourrait nous être enlevée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu unanimement que suite aux quatre (4) soumissions reçues, celle de



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite**

Plancher Bois franc 2000 inc soit retenue au coût de 23 885,94\$ taxes non incluses.

N° de résolution
ou annotation

-Que les travaux sont prévus avant les fêtes selon la disponibilité de la salle.
-Que la balance des fonds nécessaires au projet sera prise à même les fonds généraux.

177-10-2018 OUVERTURE DE SOUMISSIONS POUR TRAVAUX D'ENLÈVEMENT DE LA NEIGE SUR LES STATIONNEMENTS DES ÉDIFICES PUBLICS

Sur la proposition de Émile Nadeau et résolu unanimement que la soumission de Ferme André Bégin inc au coût de 5 100\$ taxes non incluses soit acceptée pour le déneigement des stationnements publics pour une période de 3 ans.

178-10-2018 APPROBATION DES DÉPENSES POUR L'ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE

Il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les routes de la municipalité pour un montant de ^{à quinze mille trois cents dollars} quinze mille dollars (15 333 \$) conformément aux exigences du ministère des Transports selon la description suivante :

Travaux	Lieu des travaux	Coût
Rechargement des routes	Rangs St-Elzéar, St-Georges, Ste-Claire Ste-Marie, St-Thomas, Grande-Ligne St-Antoine, Ste-Anne	32 025\$
Changement de ponceaux	rang Ste-Suzanne	28 900\$
Fossés	rang St-Georges	10 000\$
Prolongement de la rue Bellevue		800 000\$

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité.

179-10-2018 PROGRAMMATION À LA TECQ (TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC)

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une correspondance du 25 août 2014 par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elles;

- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte des biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

-la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite

-la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

-la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

-La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

180-10-2018 OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement que suite aux deux soumissions reçues, celle de Services sanitaires Denis Fortier inc soit acceptée au coût de 178 758.77\$ taxes non incluses pour la collecte et le transport des matières résiduelles pour une période de cinq ans.

SUIVI DOSSIER DES ÉTANGS

Suivi des travaux: Un feu s'est déclaré sur le poteau hydro-québec nouvellement installé à l'entrée du site des étangs, une demande de remplacement a été placée

**la construction du bâtiment est débutée, la charpente et toiture sont montées.

181-10-2018 TRAVAUX DE SCELLEMENT DE FISSURES

Il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu unanimement que Scellement JF inc soit mandaté pour effectuer des travaux de scellement de fissures dans le rang St-Louis ainsi que sur les rues Robert et St-Pierre. Le prix confirmé par le fournisseur est de 1.80\$ du mètre linéaire. **Vérification auprès de l'entrepreneur de sa disponibilité.

DIVERS

- LE PANNEAU AFFICHEUR A ÉTÉ INSTALLÉ ET DEVRAIT ÊTRE EN FONCTION LE 5 OCTOBRE PROCHAIN.
- DISPOSITION DU GRAVIER ACCUMULÉ À L'ARRIÈRE DU GARAGE MUNICIPAL; AUCUN BESOIN AU SITE DES ÉTANGS FINALEMENT, ALORS SI DES INTÉRESSÉS, ON DEMANDE DE S'ADRESSER AU BUREAU MUNICIPAL.
- UNE DEMANDE POUR UN PANNEAU DE VITESSE ÉLECTRONIQUE SERA ADRESSÉE AU MTQ POUR LIMITER LA VITESSE À L'ENTRÉE DU VILLAGE SUR LA ROUTE 275, CÔTÉ OUEST.

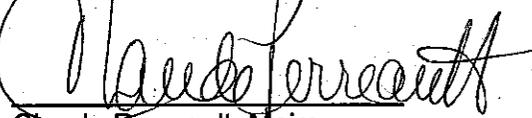
Période de questions

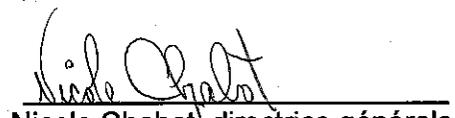
La maire répond aux questions de l'assemblée

Je, soussignée, **Nicole Chabot**, secrétaire-trésorière, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées, lors de cette séance, est disponible.

182-10-2018 CLÔTURE DE LA SESSION

Sur la proposition de Denis Gamache, il est résolu à l'unanimité que la session soit levée à 20h35.


Claude Perreault, Maire


Nicole Chabot, directrice générale
et secrétaire-trésorière